

ASSEMBLÉE — 41^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 12 de l'ordre du jour : Résultats de la Conférence de haut niveau sur la COVID-19

RÉSULTATS DE LA CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU SUR LA COVID-19

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note contient un rapport sur les résultats des trois séances plénières ministérielles tenues lors de la Conférence de haut niveau sur la COVID-19 (12-22 octobre 2021), y compris la Déclaration ministérielle. Les trois séances plénières ministérielles se sont tenues avec la participation d'un total de 56 Ministres et Vice-Ministres ainsi que de 24 dirigeants et dirigeantes d'organisations internationales. Ce nombre record de Ministres et Vice-Ministres a montré que le rôle de chef de file de l'OACI dans le domaine des transports est reconnu et il a mis les activités liées à l'aviation sur le devant de la scène politique. Les points saillants des débats des Tables rondes I et II sont indiqués dans le Résumé du Président (cf. appendice A), et des engagements politiques fermes ont été établis pour relever les défis de la COVID-19 au moyen de mesures multilatérales, par l'adoption de la Déclaration ministérielle (cf. appendice B), qui témoigne de la solidarité et de la détermination de ses auteurs et transmet un « message » politique vigoureux aux communautés internationales et aux économies mondiales. Les mesures de suivi prises par l'OACI se sont centrées sur la sensibilisation à la Déclaration et sur la fourniture d'un appui, d'orientations et d'une assistance aux États afin d'accroître l'adhésion à la Déclaration.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- examiner la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle de la Conférence HLCC en tant que de besoin ;
- entériner la Déclaration ministérielle de la Conférence HLCC figurant à l'appendice B et les mesures de suivi prises par l'OACI dont il est question au § 5.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à tous les objectifs stratégiques, en particulier les objectifs de <i>Sécurité, sûreté et facilitation</i> , et <i>Développement économique du transport aérien</i> .
<i>Incidences financières :</i>	Les activités visées dans la présente note peuvent être entreprises au moyen d'une combinaison de ressources budgétaires actuelles et de contribution extra-budgétaires supplémentaires. La mise en œuvre et l'ordre de priorité des recommandations des volets Sécurité et Facilitation, ainsi que leurs incidences financières, seront présentés séparément à l'Assemblée.
<i>Références :</i>	A41-WP/41-TE/2 (Volet Sécurité) A41-WP/20-EX/8 (Volet Facilitation) HLCC 2021-WP/1-PLN/1 et HLCC 2021-WP/3-PLN/3 Doc 10160, <i>Conférence de haut niveau sur la COVID-19 (Montréal, 12-22 octobre 2021), Rapport</i> Lettres 2021/61 et 2021/70 Plan d'activités de l'OACI pour 2023–2025

1. INTRODUCTION

1.1 La Conférence de haut niveau sur la COVID-19 (HLCC 2021) s'est tenue du 12 au 22 octobre 2021 de façon entièrement virtuelle avec la participation de 1 784 représentants et représentantes de 129 États membres et 38 organisations internationales invitées. Sous le thème « *Une même vision pour la relance, la résilience et la durabilité de l'aviation après la pandémie mondiale* », la Conférence avait pour objectif d'arriver à un consensus mondial sur une approche multilatérale, appuyée par la volonté politique et les engagements des États, visant à permettre à l'aviation de se remettre en toute sécurité et efficacité de la crise de la COVID-19 et à la rendre plus résiliente et durable pour l'avenir.

1.2 La Conférence était organisée en trois séances plénières ministérielles et deux volets techniques (Sécurité et Sûreté, cf. A41-WP/41-TE/2 et A41-WP/20-EX/8). La présente note se centre principalement sur les résultats des séances plénières ministérielles, qui ont débattu des réactions en matière de politiques de haut niveau, qui ont établi des engagements politiques fermes pour s'attaquer aux défis de la COVID-19 au moyen d'actions multilatérales, et qui ont passé en revue et adopté la Déclaration ministérielle (cf. HLCC 2021-WP/1-PLN/1, HLCC 2021-WP/3-PLN/3 et Doc 10160).

2. PARTICIPATION MINISTÉRIELLE ET DÉCLARATIONS

2.1 Les séances plénières ministérielles ont suivi le format « table ronde » des Nations unies les premier, deuxième et dernier jours de la Conférence, réunissant un total de 56 Ministres et Vice-Ministres provenant de 52 États membres, ainsi que de 24 dirigeants et dirigeantes d'organisations internationales. Pour près d'un tiers de ces 52 États membres, c'était la première fois qu'ils se faisaient représenter à une réunion de l'OACI par des participants et participantes de niveau ministériel. Le nombre de participants et de participantes et d'interventions est résumé ci-dessous :

Séances plénières ministérielles	Ministres et Vice-Ministres	Suppléant(e)s des Ministres et Vice-Ministres ¹	Dirigeant(e)s d'organisations
Table ronde I (12 octobre)	45 (5K ² , 12R, 5S)	7 (4R, 1S)	21 (1K, 3R, 1S)
Table ronde II (13 octobre)	30 (4K, 9R, 5S)	12 (1R, 7S)	20 (1K, 6R, 1S)
Clôture (22 octobre)	28 (3K, 11R, 4S)	14 (8R, 4S)	14 (3R ³ , 2S)

(Note) K : nombre d'allocutions liminaires, R : nombre d'interventions réservées, S : nombre d'interventions spontanées

2.2 Une combinaison de divers facteurs uniques peut avoir contribué au nombre record de Ministres et Vice-Ministres qui ont participé à la Conférence. Premièrement, l'importance politique des questions liées à la COVID-19 a suscité parmi les Ministres un intérêt particulier pour la Conférence. Deuxièmement, le mode virtuel était un moyen de participation pratique pour ceux qui peuvent ne pas avoir été en mesure de voyager pour diverses raisons. Troisièmement, des efforts ont été faits pour accéder aux demandes spécifiques des Ministres et ajuster avec souplesse les créneaux réservés à leurs interventions

¹ Les Suppléants et Suppléantes ne pouvaient participer que si a) la/le Ministre ou Vice-Ministre était désigné(e) comme Chef de délégation dans la lettre de créance ; et/ou b) le Ministre ou Vice-Ministre allait participer à l'une quelconque des trois séances plénières ministérielles.

² Inclusion faite du Ministre du Canada (État hôte) qui a prononcé une allocution d'ouverture pendant la Plénière. Une allocution a été prononcée conjointement par un ou une Ministre et une organisation internationale.

³ Une intervention a été faite conjointement par sept organisations internationales.

en fonction de leurs calendriers et de leur disponibilité. Quatrièmement, la nécessité d'une participation au niveau ministériel moyennant l'application de critères stricts pour la participation d'un suppléant peut avoir donné l'impulsion nécessaire à la participation des Ministres. Cinquièmement, en s'adressant proactivement aux États et en assurant une coordination étroite avec les points de contact des Ministres, on a non seulement multiplié les communications avec les États, mais également communiqué sans difficulté l'information aux Ministres.

2.3 Les Ministres, Vice-Ministres et dirigeants et dirigeantes d'organisations ont aussi vivement souhaité faire des interventions, la plupart consistant en des déclarations préparées (il y a eu un total de 56 interventions réservées à l'avance, et de 30 interventions spontanées). En outre, 27 déclarations écrites et 21 déclarations vidéo enregistrées à l'avance ont été soumises avant la Conférence⁴. Qui plus est, un certain nombre de points de vue ont été échangés interactivement pendant l'examen et l'adoption de la Déclaration. La participation record ainsi que les interventions actives et les déclarations présentées par les Ministres et Vice-ministres ont témoigné de la reconnaissance du rôle de chef de file joué par l'OACI dans le domaine des transports et ont mis les activités liées à l'aviation sur le devant de la scène politique dans de nombreux États membres.

3. DÉBATS DES TABLES RONDES MINISTÉRIELLES

3.1 Trois sessions ministérielles se sont tenues, dont chacune avait des sujets et un ordre du jour précis visant à formaliser de nouveaux engagements sur la relance, la résilience et la durabilité de l'aviation (cf. HLCC 2021-WP/1) :

- Plénière d'ouverture et Table ronde ministérielle I – *Piloter la relance de l'aviation* ;
- Table ronde ministérielle II – *Renforcer la résilience et la durabilité* ;
- Plénière de clôture – *Façonner les interventions politiques face aux divers défis posés par la COVID-19*.

3.2 Les points saillants des débats des Tables rondes I et II sont indiqués dans le Résumé du Président, présenté par le Président du Conseil en sa qualité de Président des séances ministérielles (cf. appendice A), que l'on peut consulter sur le site web de la Conférence⁵.

3.3 Les déclarations et interventions des Ministres se sont centrées, entre autres, sur les points suivants : incidences économiques et financières plus grandes que prévu de la pandémie sur l'aviation ; importance de la mise en œuvre des recommandations et orientations de l'Équipe spéciale du Conseil de l'OACI sur la relance de l'aviation (CART) ; fourniture de mesures adéquates de soutien financier et réglementaire en tant que de besoin ; définition de stratégies de gestion des risques à niveaux multiples qui soient adaptables, proportionnées, non discriminatoires et guidées par des preuves scientifiques ; renforcement de la confiance des passagers dans les voyages aériens par la promotion de voyages sans contact faisant appel à des solutions intégrées, automatisées et numérisées ; nécessité de travailler à la durabilité dans les trois aspects social, environnemental et économique au-delà de la relance actuelle ; renforcement de la souplesse de l'aviation et de son adaptabilité à la transformation actuelle à long terme des économies, de la société et des comportements des consommateurs ; attraction et rétention de

⁴ <https://www.icao.int/Meetings/HLCC2021/Pages/statements.aspx> ; <https://www.icao.tv/icao-high-level-conference-on-covid-19-hlcc-2021/season:1>

⁵ <https://www.icao.int/Meetings/HLCC2021/Pages/ministerial-plenary.aspx>

professionnels de l'aviation qualifiés et compétents ; et coopération mondiale au sein du secteur et entre les divers secteurs dans l'objectif d'une gestion de crise plus rapide et coordonnée.

4. DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

4.1 Une série de consultations des États et des organisations internationales ont eu lieu avant et pendant la Conférence. Après des débats approfondis tenus lors des sessions ministérielles, la Conférence a largement appuyé le projet final de Déclaration de la Plénière ministérielle (de clôture), prenant note d'observations supplémentaires sur les dispositions concernant les changements climatiques et d'une position nationale sur les exigences en matière de dépistage et/ou de quarantaine pour les passagers entièrement vaccinés ou rétablis, ainsi que la reconnaissance des vaccins pour les voyages internationaux. À cet égard, le Président du Conseil a précisé que si les États étaient en butte à des circonstances ou situations particulières concernant des parties précises de la Déclaration, ils étaient encouragés à soumettre une déclaration écrite décrivant de telles situations, et que les déclarations de ce genre pouvaient être publiées sur le site web de la Conférence. Cette précision faite, la Déclaration a été adoptée par acclamation (cf. appendice B). Le texte final de la Déclaration adoptée peut être consulté sur le site web de la Conférence⁶.

4.2 Dans la Déclaration, les Ministres s'engageaient dans toute la mesure possible à suivre une approche harmonisée et inclusive, comprenant notamment l'allègement ou l'exemption des exigences de dépistage et/ou de quarantaine pour les passagers entièrement vaccinés ou rétablis, compte tenu des différentes circonstances des divers États et de leurs politiques nationales, conformément aux recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Ils ont souligné qu'il importe d'appuyer financièrement la relance du secteur, et qu'il faut tenir compte des priorités clé de sécurité et de facilitation à mesure que le réseau aérien mondial retrouve une pleine disponibilité opérationnelle, sans oublier la nécessité de renforcer la résilience du secteur en vue de crises futures, et de relever le défi des changements climatiques. Enfin, les Ministres sont également convenus d'inviter l'Assemblée, à sa 41^e session, à examiner les progrès accomplis et à déterminer s'il y a d'autres mesures à prendre.

5. MESURES DE SUIVI

5.1 Les séances plénières ministérielles de la Conférence ont rehaussé au niveau politique le dialogue concernant l'aviation civile, qui est souvent considéré comme un sujet relativement limité et sectoriel dans le portefeuille étendu et diversifié des transports. Quoique motivé par divers facteurs ponctuels, le nombre record de participants de niveau ministériel, dont il est question au § 2.2, témoigne de la ferme volonté politique des États et de l'industrie et de leur engagement à rebâtir dès que possible le secteur aéronautique après la pandémie de COVID-19.

5.2 Si la Déclaration ne constitue pas un document juridiquement contraignant, elle a néanmoins témoigné de la solidarité et de la détermination de ses auteurs et transmis un « message » politique vigoureux aux communautés internationales et aux économies mondiales. Comme première mesure de suivi, la Déclaration ministérielle a été diffusée aux États membres et aux organisations internationales sous couvert de la lettre 2021/70. Des efforts continus ont été et continueront à être faits pour mettre en valeur et faire connaître la Déclaration au moyen de webinaires consacrés aux résultats de la Conférence, et lors de divers événements de l'OACI.

⁶ <https://www.icao.int/Newsroom/Pages/Ministerial-Declaration-of-the-High-level-Conference-on-COVID-19.aspx>

5.3 Accroître l'adhésion à la Déclaration est l'une des priorités clé du Plan d'activités de l'OACI pour 2023–2025. Par une combinaison de ressources budgétaires existantes et de contributions extrabudgétaires supplémentaires, l'Organisation : a) fournira un appui et des orientations aux États dans l'élaboration de stratégies de gestion des risques à plusieurs niveaux ; b) favorisera l'interopérabilité et la reconnaissance mutuelle des solutions numériques pour établir et renforcer la confiance du public, des gouvernements et de la communauté internationale dans les voyages aériens ; c) envisagera de renforcer le cadre et les arrangements internationaux afin de répondre de façon coordonnée et rationalisée aux crises futures ; et d) travaillera avec les États, les institutions financières, les partenaires internationaux et le secteur privé à appuyer la viabilité financière du secteur de l'aviation.

APPENDICE A



Tables rondes I et II des séances ministérielles de la Conférence de haut niveau de l'OACI sur la COVID-19 Résumé du Président

Les Ministres chargés de l'aviation civile et/ou des transports des États membres de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), ainsi que les dirigeants invités d'organisations internationales et de l'industrie, se sont réunis en plénière ministérielle (Tables rondes I et II) les 12 et 13 octobre 2021, lors de la Conférence de haut niveau sur la COVID-19.

Les participants ont eu de très fructueux échanges en mode virtuel au cours de ces deux journées, sur les deux sujets complémentaires : Piloter la relance de l'aviation (Table ronde I) et Renforcer la résilience et la durabilité (Table ronde II). Les résultats de ces débats ont également été pris en compte dans la préparation de la Déclaration ministérielle, qui doit être adoptée par la Plénière ministérielle (clôture) le 22 octobre 2021.

Le présent document rend compte, de mon point de vue de Président de la réunion, des faits saillants des délibérations.

**

Dès le départ, les participants ont reconnu que la pandémie de COVID-19 est beaucoup plus qu'une crise sanitaire : elle a causé d'immenses dommages économiques et sociaux dans le monde entier. Si l'aviation est l'un des secteurs les plus durement touchés, les chaînes logistiques mondiales, les interventions d'urgence et d'aide humanitaire et la distribution rapide des vaccins dépendent principalement du transport aérien. Outre cet aspect, l'aviation est un facilitateur et catalyseur économique majeur, de nombreux secteurs étant tributaires d'un système de transport aérien fiable et efficace.

Une crise mondiale appelle une réponse harmonisée à l'échelle mondiale. Les participants ont fait l'éloge de l'Équipe spéciale du Conseil de l'OACI sur la relance de l'aviation (CART) et de l'Accord de collaboration pour la prévention et la gestion des événements de santé publique dans le secteur de l'aviation civile (CAPSCA), et ont souligné l'utilité des recommandations et orientations formulées pour appuyer les efforts de relance de leurs États. Ont été particulièrement mentionnées les recommandations concernant le système de mesures d'exception ciblées, la levée des restrictions touchant le fret aérien, l'établissement de couloirs sanitaires, la mise en œuvre de certificats de dépestage et la nécessité de traiter les passagers de façon juste et équitable.

Reconnaissant les graves incidences de la pandémie sur la viabilité financière du secteur de l'aviation, les participants ont mis l'accent sur la nécessité de continuer à fournir des mesures adéquates de soutien financier et réglementaire en tant que de besoin. Ces mesures devraient être mises en œuvre de façon inclusive, ciblée, proportionnée, transparente et temporaire, de façon à préserver la dynamique du marché et à tenir compte des obligations internationales. Vu le peu de ressources dont on dispose pour réagir aux crises et aux conflits de priorités, des efforts concertés doivent être faits par toutes les entités pertinentes, y compris les institutions financières, les partenaires internationaux et le secteur privé.

Lorsqu'un État est prêt à adopter une stratégie de « sortie », c'est-à-dire une stratégie de gestion des risques à l'échelle nationale qui vise à réduire la nécessité de mesures d'atténuation des risques pour la santé publique, à donner accès aux voyages et à réactiver les économies locales, le secteur de l'aviation exige une attention particulière. Il faudra faire de difficiles compromis liés aux défis sanitaires, économiques et sociaux, au rôle crucial joué par l'aviation pour appuyer la lutte contre la pandémie, et à la relance économique à plus grande échelle. De l'avis commun des participants, il est de la plus haute importance de définir des stratégies de gestion des risques à niveaux multiples pour l'aviation civile internationale qui soient adaptables, proportionnées, non discriminatoires et guidées par des preuves scientifiques.

Le rétablissement et le renforcement de la confiance des passagers dans les voyages aériens sont essentiels pour la reprise intégrale des voyages, du commerce et des chaînes logistiques et de leur croissance après la pandémie. À cet égard, il faudrait favoriser des voyages sans contact, plus rapides et plus sûrs tout en satisfaisant aux mesures de santé publique et en réduisant le risque de transmission de la maladie. Les participants ont souligné les avantages qu'il y a à intégrer des solutions automatisées et numériques dans les opérations de transport aérien pour assurer un échange rapide et sûr des données et de l'information. L'interopérabilité, la reconnaissance mutuelle et l'accessibilité de ces solutions constituent un élément essentiel de la réalisation de cet objectif. En outre, les nouvelles technologies peuvent permettre aux gouvernements d'élaborer des cadres cohérents et agiles pour réagir aux crises futures, comprenant des restrictions de vol, des mesures de traitement des équipages, des exigences relatives aux tests et à la vaccination des passagers, l'échange de données sur la santé en voyage et d'autres réactions d'urgence.

Les participants ont également examiné les changements émergents causés découlant de la pandémie et souligné les actions et initiatives qu'ils ont adoptées pour renforcer la durabilité de l'aviation dans les trois aspects social, environnemental et économique. D'un avis commun, il faudrait tirer des enseignements de la pandémie actuelle pour renforcer la fondation à long terme du secteur de l'aviation afin de le protéger contre les menaces futures, tout en reconnaissant que chaque crise comporte un élément d'incertitude et d'imprévisibilité. Ils ont en outre insisté sur le fait qu'il importe de renforcer la souplesse du secteur et son adaptabilité à la transformation actuelle à long terme des économies, de la société et des comportements des consommateurs. La responsabilité clé des États et de l'OACI est de préparer une réponse appropriée de politique après-COVID-19 qui supposera une amélioration de la gestion des risques et de la préparation aux crises et reposera sur des solutions novatrices comme la numérisation.

Une part importante de la solution consistera à attirer et retenir des professionnels de l'aviation qualifiés et compétents pour répondre efficacement aux changements en cours en matière d'économies, d'opérations et de modèles d'activités, et en vue de la croissance durable du secteur de l'aviation.

C'est la mobilisation collective des États et du secteur qui permettra principalement de mener l'aviation de la relance à la résilience. Les participants sont convenus de saisir cette occasion pour renforcer le cadre et les arrangements internationaux en vue d'une réaction coordonnée et rationalisée aux crises futures, et de renouveler la coopération mondiale au sein du secteur et entre les divers secteurs dans l'objectif d'une gestion de crise plus rapide et coordonnée.

**

Je suis très heureux de constater combien les Ministres sont unis dans leur objectif de relever ces défis et de permettre la relance rapide mais sûre et efficace de l'aviation, et j'apprécie grandement les précieuses contributions des participants.

APPENDICE B

Déclaration ministérielle de la Conférence de haut niveau sur la COVID-19

« Une même vision pour la relance, la résilience et la durabilité de l'aviation après la pandémie mondiale »

[Adoptée à la Plénière ministérielle (de clôture) le 22 octobre 2021]

Nous, les Ministres,

- Conscients de la crise mondiale inédite et persistante causée par la pandémie de COVID-19, et de ses graves conséquences sanitaires, sociales et économiques ;
- Reconnaissant aussi que le secteur de l'aviation civile est profondément touché, notamment sur le plan de l'emploi, par la résurgence de la pandémie et les restrictions de voyage qu'elle entraîne, entravant ainsi la mobilité à l'échelle mondiale, y compris pour le personnel clé du transport aérien, ainsi que la connectivité et les chaînes logistiques essentielles, et pesant lourdement sur l'économie mondiale ;
- Reconnaissant de plus le rôle clé de l'exploitation des services de fret, qui permet la distribution mondiale de fournitures médicales cruciales et maintient en activité les chaînes logistiques essentielles ;
- Soulignant que la priorité immédiate et absolue de l'OACI est de renforcer la coopération entre les États afin de permettre la relance sûre et efficace de l'aviation civile, tout en gérant les risques pour la santé publique ;
- Insistant sur la nécessité de veiller à la résilience et à la durabilité de l'aviation civile, conditions indispensables à la relance, à la croissance inclusive et à la réponse au défi des changements climatiques ;
- Soulignant que tous les passagers devraient bénéficier d'un traitement juste et équitable, et de la possibilité de voyager, et que la vaccination ne constitue pas une condition préalable à remplir pour voyager, bien qu'il soit fortement souhaitable qu'elle soit mise à contribution pour faciliter la mobilité en toute sécurité ;
- Soulignant aussi que des solutions de voyage devraient être proposées ou adaptées à tous les passagers, compte tenu de l'accès aux vaccins et des types de vaccins, de façon qu'aucun pays ne soit laissé de côté dans les efforts de relance mondiale de l'aviation ;
- Rappelant que tous les États sont souverains et responsables de leurs propres mesures internes de santé publique, et demeurent libres de mettre en œuvre toute mesure d'atténuation des risques, en tant que de besoin, en accord avec leur législation nationale et leurs obligations internationales ;
- Approuvant les travaux de l'Équipe spéciale du Conseil de l'OACI sur la relance de l'aviation (CART) et soulignant l'importance de normes communes pour les voyages, y compris l'interopérabilité et la reconnaissance mutuelle des applications numériques, ainsi que l'importance des enseignements à tirer de la pandémie actuelle pour gérer les crises futures ;

- Prenant acte avec satisfaction du partenariat de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur la gestion du risque de santé publique dans le secteur de l'aviation tout au long de la pandémie de COVID-19, y compris l'homologation des vaccins, et considérant les conclusions des volets Sécurité et Facilitation de la Conférence ;

Avons adopté la Déclaration suivante :

1. Nous nous félicitons du rôle mondial prépondérant de l'OACI pour faciliter la relance de l'aviation au sortir de la pandémie de COVID-19 et assurer sa résilience future ;
2. Nous nous engageons à prendre des mesures effectives pour prévenir la propagation du SRAS-CoV-2, le virus qui cause la COVID-19 et d'autres maladies transmissibles par les voyages aériens internationaux, en particulier la mise en œuvre des lignes directrices de la CART de l'OACI, et nous encourageons l'harmonisation des stratégies de gestion des risques à plusieurs niveaux des États membres pour rétablir en toute sécurité la connectivité internationale et soutenir le redémarrage de l'économie mondiale, condition essentielle à la réalisation de notre objectif de renforcer la durabilité sociale, environnementale et économique de l'aviation ;
3. Nous nous engageons aussi à l'égard d'une stratégie de gestion des risques à plusieurs niveaux pour l'aviation civile internationale, qui soit adaptable, proportionnée, non discriminatoire et guidée par des données scientifiques en coopération et coordination étroites avec le secteur de la santé publique, articulée sur des pratiques concertées, harmonisées dans la mesure du possible, aux fins des voyages aériens, selon une approche communément acceptée des critères épidémiologiques, des exigences de dépistage et de la vaccination, et appuyée par un examen périodique, un suivi et un partage d'informations en temps voulu entre les États ;
4. Nous faciliterons davantage le transport aérien des vaccins, et des fournitures et du personnel médicaux essentiels en vue d'appuyer les efforts déployés à l'échelle mondiale pour lutter contre la pandémie de COVID-19 ainsi que d'autres crises et urgences, particulièrement dans les pays en développement ;
5. Nous confirmons l'importance du soutien, notamment économique et financier, fourni au secteur de l'aviation pour maintenir l'exploitation et assurer la prestation des services essentiels tout en préservant une concurrence équitable et l'égalité des chances ;
6. Nous nous engageons à assurer le flux ordonné du trafic, en toute sécurité et sûreté, ainsi que l'état de préparation opérationnelle du personnel aéronautique, en particulier des équipages et des contrôleurs de la circulation aérienne, ainsi que la navigabilité des aéronefs ;
7. Nous travaillerons avec l'OACI et avec d'autres parties prenantes pour assurer l'interopérabilité, la reconnaissance mutuelle et l'accessibilité des applications numériques, la transmission et la validation sécurisée des tests liés à la pandémie, et des certificats de vaccination et de rétablissement, qui préservent la confidentialité et les données personnelles ;
8. Nous nous engageons à promouvoir, dans toute la mesure possible, une approche harmonisée et inclusive visant à faciliter des voyages aériens internationaux sûrs, notamment en réduisant ou en levant les exigences relatives aux tests et/ou à la quarantaine pour les passagers entièrement vaccinés ou rétablis, et tenant compte des circonstances différentes de chacun des États et de leurs politiques nationales, en accord avec la politique et les considérations techniques de l'OMS relatives à la mise en œuvre d'une approche basée sur les risques pour les voyages internationaux dans le contexte de

la COVID-19⁷, et en accordant des exemptions aux passagers qui ne sont pas vaccinés. Cette approche nous permettra de travailler à renforcer la confiance des voyageurs et à rebâtir l'aviation civile internationale en toute sécurité ;

9. Nous nous engageons à travailler avec des partenaires internationaux, en nous appuyant sur les orientations de l'OACI et de l'OMS, à l'établissement de couloirs sanitaires bilatéraux, régionaux ou multilatéraux, ou d'autres types d'accords ou arrangements ayant des effets semblables, en particulier concernant la reconnaissance mutuelle des vaccins, et en y incorporant des mesures supplémentaires d'atténuation des risques s'il y a lieu ;
10. Nous nous félicitons du travail réalisé par l'OACI, en étroite collaboration avec l'OMS, sur les orientations relatives à une stratégie de sortie des mesures actuelles de gestion des risques une fois que la pandémie reculera ;
11. Nous nous engageons à faire en sorte que l'OACI soit bien en mesure de soutenir la résilience à long terme de l'aviation internationale et d'intégrer les enseignements tirés de la pandémie actuelle et des précédentes, en renforçant sa capacité de gestion de crise, et en réexaminant et en actualisant périodiquement les normes et pratiques recommandées et éléments indicatifs de l'OACI, en tant que de besoin ;
12. Nous reconnaissons que le secteur de l'aviation contribue aux changements climatiques et que cela pose des défis pour la résilience à long terme, le développement durable et la croissance future du secteur de l'aviation, au moment où nous attendons avec intérêt la 26^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 26)⁸ et la réunion de haut niveau de l'OACI qui examinera la faisabilité d'un objectif ambitieux mondial à long terme pour l'aviation internationale⁹ ;
13. Nous reconnaissons en outre qu'il importe d'élaborer des mécanismes pour prêter assistance et assurer un soutien technique en aviation aux États et à leurs professionnels afin de leur permettre de surmonter la pandémie de COVID-19 en ne laissant personne de côté ;
14. Nous nous engageons à unir nos efforts pour reconstruire dès que possible le secteur de l'aviation au sortir de la pandémie de COVID-19 et invitons l'Assemblée de l'OACI, à sa 41^e session, à faire le point sur les progrès accomplis et à déterminer les prochaines mesures qui pourraient être nécessaires.

— FIN —

⁷ <https://www.who.int/publications/i/item/WHO-2019-nCoV-Risk-based-international-travel-2021.1>, [document selon lequel] « (...) les autorités nationales des pays de destination (...) peuvent prévoir une exemption aux exigences de dépistage du SARS-CoV-2 et/ou de quarantaine pour les voyageurs internationaux à l'arrivée qui :

- sont entièrement vaccinés, c'est-à-dire qu'ils ont reçu, au moins deux semaines avant le voyage, la dernière dose recommandée d'un vaccin contre la COVID-19 bénéficiant d'une autorisation d'utilisation d'urgence de l'OMS ou approuvé par une autorité de réglementation rigoureuse ;
- présentent une preuve d'infection antérieure par le SARS-CoV-2, confirmée par un test [d'amplification en chaîne par polymérase en temps réel] de rRT-PCR effectué au cours des 6 derniers mois, et ne sont plus contagieux selon les critères établis par l'OMS pour la levée de l'isolement des patients atteints de COVID-19. »

⁸ qui doit se tenir à Glasgow (Royaume-Uni) du 31 octobre au 12 novembre 2021.

⁹ qui doit se tenir à l'OACI du 19 au 22 juillet 2022.